



DÉFINITION

D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU PAYS DE CHANTONNAY

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

- Constitution de réserves foncières pour l'exercice des compétences communautaires.

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

- Mise en place d'un observatoire des dynamiques commerciales.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES :

Protection et mise en valeur de l'environnement, pour des actions d'intérêt communautaire le cas échéant, dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :

Sont d'intérêt communautaire :

- L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
- Actions, soutien financier pour la réalisation d'interventions spécifiques au territoire communautaire pour le contrôle et la lutte contre les organismes nuisibles pour les cultures et le milieu aquatique

Politique du logement et du cadre de vie pour des actions d'intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire :

- Elaboration du programme local de l'habitat
- Gestion d'un observatoire de l'habitat
- Coordination des demandes communales de logements sociaux
- Mise en œuvre des opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat
- Opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées : subvention PA LO POD
- Opération d'intérêt communautaire en faveur de la sauvegarde du patrimoine : adhésion à la Fondation du Patrimoine.



Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire :

- Est d'intérêt communautaire le rond point d'accès à la zone POLARIS sur la voie de contournement Nord Est de Chantonnay.
- Est d'intérêt communautaire la voie d'accès à la déchetterie implantée à Chantonnay.

Action sociale d'intérêt communautaire :

- Gestion de structures d'hébergement pour personnes âgées, créées par la Communauté de communes ou qui lui sont transmises par ses communes membres,
- Le portage de repas au domicile des personnes âgées,
- Les actions de prévention destinées aux séniors dans les domaines de la santé et de l'autonomie,
- Création et gestion d'un Service d'Aide à Domicile exclusivement destinés aux résidents des résidences autonomes gérées par le CIAS du Pays de Chantonnay.

La gestion de ces compétences est confiée au CIAS du Pays de Chantonnay.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Construction, entretien et fonctionnement du nouveau centre aquatique.